



Litige remboursement frais professionnels

Par **Cecileb21**, le **21/12/2023** à **10:35**

Bonjour,

Dans le cadre de mon activité professionnelle je suis régulièrement en déplacements, et je dois avancer d'importantes sommes (hotels, transports, repas,..). Malgré mes demandes, aucun process ou aucune note de service n'a été établie.

Deux d'entre nous se sont vu refuser le refus de remboursement d'un dessert lors de nos dernières notes de frais. Il nous a été signifié qu'en l'absence de process, et puisque rien n'est stipulé dans [le code du travail](#), c'est à l'appréciation de l'employeur.

Comment puis-je répondre ?

Merci par avance,
Bien à vous